



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE CONTRÔLES
PÉRIODIQUES, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET
RENOUVELLEMENT DES POINTS D'EAU
INCENDIE, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ CDA**

**DÉCISION N° DM-25-147
EN DATE DU 02 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 17 février 2025 relatif aux contrôles périodiques, entretien, maintenance et renouvellement des points d'eau incendie ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 mai 2025 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société CDA jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CDA, sise 33 rue de Bellevue – 92700 COLOMBES, représentée par Monsieur Emmanuel CODACCIONI, Président, le marché de contrôles périodiques, entretien, maintenance et renouvellement des points d'eau incendie.

Les prestations donnent lieu à un marché ordinaire de services s'exécutant par émission de bons de commande avec un montant maximum annuel de 110 000,00 € HT (132 000,00 € TTC)

Le marché est traité à prix unitaires :

- Sur la base du Bordereau des Prix Unitaires (BPU), appliqués aux quantités réellement exécutées ;
- D'un devis détaillé émis par le titulaire et validé par le pouvoir adjudicateur par l'émission d'un bon de commande ;
- Des prix du ou des catalogues du fournisseur.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 2 fois tacitement pour une période d'1 an, soit une durée maximale de 3 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250602-lmc1H13073H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/06/2025
Date de Publication : 02/06/2025